

PRÉPARER

UN CONCOURS OU UN EXAMEN

EXAMEN PROFESSIONNEL adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - session 2021



Clept
#1

QUAND LES TALENTS
CONVIENNENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Vos correspondantes : Lucile HAREL/ Naourez SOHIER naourez.sohier@cnfpt.fr

Préparation à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2ème classe - session 2021

Avis d'inscription n°2019/001



Public concerné par cette préparation

Les fonctionnaires des collectivités territoriales et établissements publics de la Grande couronne remplissant ou qui rempliront, les conditions d'accès à l'examen visé (cf. brochure de l'examen sur le site internet du centre de gestion organisateur).

Aide à la réflexion sur le projet d'examen

Des ressources sur notre site Internet : www.cnfpt.fr vous permettront de faire le point **sur votre projet d'examen professionnel**.

Vous y trouverez :

- Le test d'auto-évaluation de catégorie C permettant de tester vos connaissances et votre motivation en cliquant ici : [Auto évaluation](#)
- Des plaquettes d'informations pour réfléchir à votre projet d'évolution professionnelle à destination :
 - [des collectivités](#)
 - [des agent.es](#)

Accès à la préparation

L'accès à la préparation est conditionné par la réussite d'un test permettant d'évaluer les aptitudes des candidates ou candidats par rapport aux exigences du dispositif de la formation (cf. [Modèle de test d'accès aux préparations](#)).

La nature de ce test est la suivante :

- test de français : compréhension d'un texte, expression écrite (syntaxe, orthographe, vocabulaire)

Le test aura lieu le jeudi 16 mai 2019 de 13h à 15h à Noisy-le-Grand (93).

A l'issue de ce test, seuls les candidats ou candidates ayant les prérequis suffisants pourront accéder la préparation.

Résultats au test d'accès à la préparation

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés :

<ul style="list-style-type: none">• Entrée directe : les résultats au test du candidat ou candidate lui permettent d'intégrer directement la préparation	Sous réserve de la validation de l'employeur
<ul style="list-style-type: none">• Dispositif de formation « Tremplin » : les résultats au test ne sont pas suffisants, le candidat ou la candidate doit suivre une formation tremplin avant d'intégrer la préparation. Ce cursus de 5 à 17 jours lui permettra de renforcer ses capacités en français et/ou mathématiques selon son niveau.	
<ul style="list-style-type: none">• Parcours de formation continue : les résultats au test ne sont pas suffisants pour intégrer la préparation et/ou le dispositif tremplin, un autre parcours de formation est à définir avec le service formation de la collectivité, en fonction des besoins de l'agent.	

Organisation de la préparation

Le dispositif de formation prépare les stagiaires aux épreuves écrites et à l'épreuve orale obligatoire (entretien avec le jury). **Le CNFPT ne prépare pas à l'épreuve pratique de bureautique, ainsi qu'aux épreuves facultatives.**



Période de formation prévisionnelle

- Préparation écrite : de novembre à mars 2021
- Préparation orale : avril / mai 2021 (prévisionnel)

Lieu de la préparation

Dans la mesure du possible, les stagiaires sont affectés dans le centre de cours choisi lors du test.



Modules	Nombre de jours de formation
Ouverture de la formation	1 jour Présentation de l'examen professionnel et de la préparation par le CNFPT et le centre de gestion organisateur
Méthodologie de l'épreuve de questions à réponses courtes (examen professionnel)	6 jours
Connaissances liées aux épreuves	5 jours
Environnement territorial	2 jours
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2 jours
<u>Durée totale de la préparation écrite et de la préparation orale</u>	<u>16 jours</u>

Le format de la formation est prévisionnel. Il peut subir des modifications d'ici le début de la préparation.

Modalités d'inscription à la préparation

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur IEL **du 15 janvier 2019 au 15 mars 2019**

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Un manuel utilisateur de la plateforme d'inscription en ligne est à votre disposition en cliquant [ICI](#)

Les codes des dispositifs modulaires pour inscrire en IEL:

Examen professionnel adjoint
administratif principal de 2^{ème}
classe

• DXP1X 003

zéro ; zéro ; trois



- **Les collectivités sont invitées à mettre à jour les coordonnées** de leurs agents ou agentes **sur IEL**. En effet, les convocations, les résultats suite au test, et les calendriers seront envoyés uniquement par courriel.
- Les agents ou agentes ayant réussi le test de la session précédente doivent être inscrit.es en sélectionnant « dispense » dans IEL en indiquant le motif de dispense.

Renseignements sur l'examen professionnel

L'inscription à la préparation est toujours une démarche distincte de l'inscription à un concours ou à un examen professionnel. Ceux-ci sont organisés par les Centres de gestion (excepté les concours A+ organisés par le CNFPT).

Les agents ou agentes devront s'inscrire à l'examen auprès du centre de gestion organisateur

Examen professionnel adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :
Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne - www.cig929394.fr
du 27/10/2020 au 02/12/2020

Date limite d'envoi des dossiers : 10/12/2020

Date prévisionnelle de la première épreuve de l'examen professionnel (épreuve écrite) : 18 mars 2021

Toutes les informations relatives aux conditions d'accès aux concours ou examens, aux épreuves et à leur organisation sont consultables sur le site internet des centres de gestion.

Renseignements relatifs aux préparations concours et examen professionnel

**Retrouver les informations relatives aux préparations concours et examens professionnels
de la délégation de Grande couronne**



en cliquant [ICI](#)